MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 28 (1929), p. 103-106

Charles Kuentz

Sur un passage de la stèle de Naucratis: la lecture du signe [. . .]

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

SUR

UN PASSAGE DE LA STÈLE DE NAUCRATIS : LA LECTURE DU SIGNE

PAR

M. CHARLES KUENTZ.

A la suite des dispositions principales du décret de Nectanébo, qui sont énoncées sous forme d'une déclaration du roi, celui-ci ajoute (l. 12) : . Erman[1] a traduit : « . . . befehlen (=) . . . schützen und bewahren das Opfergut meiner Mutter Neith ». Maspero[2] a compris : « s'il est ordonné que je délivre (*nḥm*), protège, défende. . . son double temple ». On ne peut que garder la première interprétation, quitte à la compléter pour les mots non traduits; quant à la seconde, elle demande à être discutée.

1° ne saurait être la particule conditionnelle « si », car, après cette protase supposée, rien, dans la suite du texte, ne contient l'apodose attendue. En réalité, est mis pour la particule . L'inverse est beaucoup plus connu : remplace souvent, à basse époque, la préposition [3] quand elle se prononce *ĕ-* (c'est-à-dire à l'état construit, mais non à l'état pronominal *ĕrŏ=*). Cependant la substitution de à la particule n'est pas sans exemples[4] : [5] « ton cœur est ferme »; [6] « l'eau est dans sa ville, alors que les deux terres en manquent »[7]; [8] « während

[1] *Ä. Z.*, 38 (1900), p. 132.

[2] *Le Musée égyptien*, I, p. 43.

[3] Brugsch, *Gramm. hiérogl.*, § 244, p. 78. Loret, *Manuel de langue ég.*, p. 66, § 150, 3°. H. Junker, *Grammatik der Denderatexte*, § 21 et 191.

[4] Erman et Grapow, *Wörterbuch der äg. Sprache*, I, p. 42, indiquent seul (et non) comme écriture récente de la particule et ne donnent pas de références p. 9*.

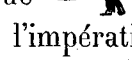
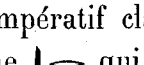
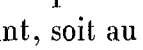
[5] *Annales du Service des Antiquités*, XII, p. 85 (ptolémaïque).

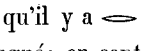
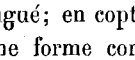
[6] Statue ptolémaïque : Mariette, *Mon. divers*, pl. 107 = Daressy, *Rec. de trav.*, 15 (1893), p. 154.

[7] Traduction Daressy, *ibid.*, p. 155.

[8] Stèle de Pithom, l. 14 (Brugsch, *Ä. Z.*, 32, 1894, p. 81; Sethe, *Urk.*, II, 93, 16).

BIFAO 28 (1929), p. 103-106 Charles Kuentz
Sur un passage de la stèle de Naucratis: la lecture du signe [. . .]
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

sein Sohn auf dem Throne des Re^{c} bleibt» [1]. Elle a un pendant dans l'orthographe ptolémaïque  [2],  [3] pour  [4], [5] (écriture récente de l'impératif classique ) [6]. Ici, ce n'est pas la forme , mais la forme  qui est employée : ce texte se sert en effet, pour la préposition, même devant un nom, de (l. 9 et l. 14) à côté de (*passim*) [7].  [8] équivaut donc à . La locution *ỉw sdm-n-f* indique un fait important, soit au début, soit au cours d'un récit ou d'un exposé [9]; *ỉw wḏ-n* est justement la formule classique au début de chaque article (aussi bien le premier qu'un autre) dans les décrets de l'Ancien Empire [10] et du Nouvel Empire [11] et, à l'imitation des premiers, dans les décrets de basse

[1] Traduction Brugsch, *loc. cit.* Autres exemples ptolémaïques : Stèle du Satrape, l. 15, 17, 18 (*Urk.*, II, 20, 9; 21, 9; 21, 17); Stèle de Mendès, l. 14, 16, 22 (*ibid.*, 42, 5; 43, 14; 48, 7); Statue de la villa Albani, l. 1 (*ibid.*, 70, 6); Stèle de Pithom, l. 28 (*ibid.*, 105, 6); Décret de Canope, l. 9, 19, 19, 24, 27, 31 (*ibid.*, 131, 1; 139, 3, 4; 142, 12; 145, 2; 148, 9); Caire 22180, l. 13 (*ibid.*, 162, 2); Décret de Memphis, Nobaireh, l. 16, Rosette, l. 5 (*ibid.*, 177, 5; 187, 8); Décret de Philæ, l. 5, 7 (*ibid.*, 218, 10; 221, 3); H. Junker, *Der Auszug der Hathor-Tefnut aus Nubien*, p. 31 (Philæ); *Die Onuris-Legende*, p. 96. De tous ces exemples, le seul où  représente non pas particule mais  conjugué avec suffixe, est  (Mendès, l. 22). Dans  (Satrape, l. 18), on croirait qu'il y a  particule, plus conjugué; en copte, on a bien ϵ particule plus une forme conjuguée (ϵλϥ-, etc...), mais jamais ϵ plus le présent II ϵϥ-.

[2] Sethe, *Urkunden*, II, 16, 16; 17, 6; 18, 10, 13, 17; 19, 4.

[3] *Ibid.*, 153, 10.

[4] *Ibid.*, 17, 9.

[5] *Ibid.*, 152, 10.

[6] Certains textes religieux semblent même employer pour initial dans des mots d'orthographe traditionnelle :  «Anubis», sarcophage de Bes-en-maut au Louvre, Legrain, *Rec. de trav.*, 15 (1893), p. 16.

[7] On retrouve le même hyperarchaïsme, par exemple sur la stèle d'Apriès à Mitrahineh, l. 3 et 12 (B. Gunn, *Annales du Service des Antiquités*, XXVII (1927), p. 217 et 224; cf. p. 219, 225 et 237).

[8] ϵ est un archaïsme non seulement à cause de l'absence du déterminatif (déjà aux Pyramides *wḏ* «ordonner; ordre» reçoit souvent , cf. Wiesmann, *Ä. Z.*, 57, 1922, p. 75), mais encore à cause de l'emploi du dans un mot où il avait fait place à (devenu même en ce temps-là); quant à l'absence du syllabique , c'est un hyperarchaïsme dans le goût de l'époque.

[9] Erman, *Æg. Gram.*^{3}, § 341. Gardiner, *Egyptian Grammar*, § 68.

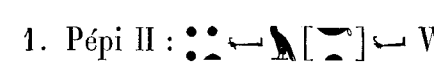
[10] Weill, *Les décrets royaux de l'Ancien Empire*, pl. I, centre l. 10, gauche col. 4 et 9; pl. II, droite, bas, col. 4; milieu col. 2; gauche, col. 3; pl. III, 1, droite, l. 3; 2, haut l. 3; p. 41, l. 4 et 8; pl. XII, n° 1.

[11] F. Ll. Griffith, *The Abydos decree of Seti Ist at Nauri* (*J. E. A.*, XIII, 1927, 193-208), pl. XLI (l. 30, 55), pl. XLII (l. 82), pl. XLIII (l. 97). Décret de Ramsès III à Éléphantine, l. 9 : de Rougé, *Inscr. hiér.*, IV, pl. 257 = de Morgan, *Catalogue*, I, 118, *c*.

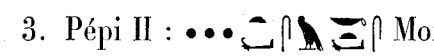
BIFAO 28 (1929), p. 103-106 Charles Kuentz
Sur un passage de la stèle de Naucratis: la lecture du signe [. . .]
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

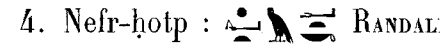
époque[1]. On peut donc traduire ici : « (de plus,) a ordonné ». Après avoir défini l'objet principal du décret, le souverain passe à une annexe.

2° Après ce verbe, il faut un sujet, un substantif désignant le roi : c'est le groupe  qui doit contenir ce sujet. On ne peut songer à lire avec Maspero *nḥm* « délivrer » : d'abord parce que le  est à rattacher au verbe précédent qui ne peut être qu'au temps *sdm-n-f;* ensuite parce que, dans aucun des exemples que l'on possède de la locution *ḥwi-mkỉ*[2] « réserver et préserver », « privilégier et protéger », on ne trouve le verbe *nḥm* « sauver » :

1. Pépi II :  Weill, *Les décrets royaux de l'Ancien Empire,* pl. 3, n° 2 (cf. pl. 8), 2e ligne horiz. (cf. Sethe, *Gött. Gel. Anz.,* 1912, p. 714; Moret, *Journal asiatique,* XI, VII (1916/I), p. 329).

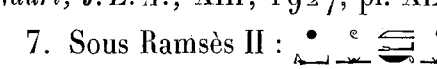
2. Pépi II :  Weill, *op. cit.,* pl. 2 (cf. pl. 6), texte de gauche, col. 3.

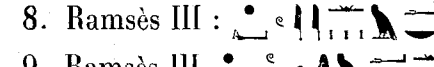
3. Pépi II :  Moret, *loc. cit.,* pl. II (face p. 326), col. 3-4.

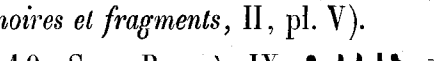
4. Nefr-ḥotp :  Randall-Maciver et Mace, *El Amrah and Abydos,* pl. 29, l. 1.

5. Séti Ier :  (Rédésieh) L., *D.,* III, 140 *c;* Golénischeff, *Rec. de trav.,* 13, 1890, pl. 2, col. 17.

6. Séti Ier :  F. Ll. Griffith, *The Abydos decree of Seti Ist at Nauri, J. E. A.,* XIII, 1927, pl. XL, l. 26.

7. Sous Ramsès II :  Sharpe, *Eg. inscr.,* II, 31, col. 8.

8. Ramsès III :  *Grand Pap. Harris,* 59, 8.

9. Ramsès III  *Pap. Judic. Turin,* 3, 3 (Devéria, *Mémoires et fragments,* II, pl. V).

10. Sous Ramsès IX  *Pap. Abbott,* 6, 7 (*Select Papyri,* II, pl. VI).

[1] Décret d'Apriès à Mit-Rahineh, l. 2, 5, 7; 10 (B. Gunn, *Annales du Service des Antiquités,* XXVII (1927), p. 217, 220, 222, 224); ce texte distingue les articles autres que le premier par l'addition de  : *ỉw grt ḏd-n ḥm-(ỉ).*

[2] Sur le sens de cette locution, cf. Spiegelberg, *Varia,* XXXVII, *Zum Papyrus Abbott* (*Rec. de trav.,* 21, 1899, 43-45), et *Bemerkung zu ḪWJ-MJKJ* (*Rec. de trav.,* 29, 1907, 55-57); F. Ll. Griffith, *J. E. A.,* XIII, 1927, p. 199, note 13; B. Gunn, *Annales du Service des Antiquités,* XXVII (1927), p. 222-223.

BIFAO 28 (1929), p. 103-106 Charles Kuentz
Sur un passage de la stèle de Naucratis: la lecture du signe [. . .]
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le mot à étudier est donc bien  et non . Le trait rend ici, comme dans  « ma mère » (l. 12) et dans « ma perfection » (l. 14), le pronom suffixe de la première personne du singulier. Quant à , ce ne peut être que le mot que nous traduisons par « Majesté », et qui est écrit ailleurs de façon plus normale : devant le *n* du génitif (l. 1), et devant le suffixe (l. 2, 7, 8, 13). Cette orthographe alphabétique, unique à ma connaissance. aurait pu être d'un grand secours pour déterminer la lecture du signe , dont les deux consonnes ont longtemps été difficiles à deviner. Les inscriptions de la XXV^e^ à la XXX^e^ dynastie, du fait de leurs orthographes parfois alphabétiques[1] (dues sans doute à leur style archaïsant, à l'imitation de l'Ancien Empire, et non au désir d'être plus clair, encore moins à une tendance vers l'alphabétisme complet) donnent la clef de la lecture de certains signes : c'est grâce à elles qu'on a découvert par exemple la valeur (*nšm-t*) de l'écaille de poisson dans le titre [2]. La lecture *ḥm* de l'hiéroglyphe , qu'on est arrivé à préciser peu à peu[3], aurait pu être établie d'un seul coup; en tout cas, si elle faisait encore quelque doute, elle serait définitivement confirmée par la stèle de Naucratis[4].

Le passage étudié peut donc se transcrire ainsi, en orthographe normale : « De plus, Ma Majesté a ordonné de sauvegarder l'immunité et l'intégrité (d'assurer le privilège et la protection) des revenus (ou biens de mainmorte) de ma mère la déesse Neïth ».

Ch. Kuentz.

[1] Il n'y a pas moins de cinq exemples de cette orthographe alphabétique dans la phrase étudiée : qui évitent à dessein les syllabiques (on trouve déjà pour « mère » à l'époque d'Akhenaten, mais pour une toute autre raison, qui est d'éviter l'hiéroglyphe d'une déesse honnie).

[2] V. Loret, *Recueil de travaux*, 38 (1916-1917), p. 62.

[3] A. Erman, *Zur ägyptischen Wortforschung* (I), p. 9 (*Sitz. Kön..Preus. Ak. Berlin*, 1907, p. 408). H. Ranke, *Zum Lautwerte der Hieroglyphe* , *Ä. Z.*, 46 (1909-1910), p. 109-110. V. Loret, *La valeur* hm *du signe* , *Sphinx*, 14 (1910-1911), p. 143-148. H. Junker, *Der Auszug der Hathor-Tefnut aus Nubien*, 1911, p. 40, note 1.

[4] Il subsiste néanmoins la possibilité que la racine ait été primitivement trilittère avec une radicale médiane faible : *ḫ3m*, *ḫim*.

BIFAO 28 (1929), p. 103-106 Charles Kuentz
Sur un passage de la stèle de Naucratis: la lecture du signe [. . .]
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net